

Démarche : Fonds violences urbaines - demandes de crédits à la DGCL

Organisme : Bureau des concours financiers de l'État

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

Instauré par l'instruction ministérielle du 7 juillet 2023, le fonds « violences urbaines » vise à accompagner financièrement la réparation des dégâts causés aux biens des collectivités par les violences urbaines survenues entre le 27 juin et le 5 juillet 2023.

Conformément aux annonces de la Première ministre, **100 M€ d'autorisations d'engagement (AE) sont prévus sur le programme 122 pour alimenter ce fonds**. En crédits de paiement (CP), 50 M€ seront disponibles pour décaisser les avances et les premiers paiements avant la fin de la gestion 2023.

Ce fonds est attribué par le préfet de département sous la forme de subventions pour la réalisation d'investissements, dans les conditions prévues par le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement.

La présente démarche permet aux préfets de département de communiquer à la DGCL leurs demandes de crédits (AE et CP). Afin de faciliter le suivi, un dossier doit être déposé pour chaque collectivité qui percevra une subvention au titre du fonds violences urbaines.

Fonds violences urbaines - Dossier de demande par collectivité

Instauré par l'instruction ministérielle du 7 juillet 2023, le fonds « violences urbaines » vise à accompagner financièrement la réparation des dégâts causés aux biens des collectivités par les violences urbaines survenues entre le 27 juin et le 5 juillet 2023. Il est attribué par le préfet de département sous la forme de subventions pour la réalisation d'investissements, dans les conditions prévues par le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement.

L'instruction ministérielle du 24 novembre 2023 a précisé les modalités de délégation des crédits du fonds. La présente démarche permet aux préfets de département de communiquer à la DGCL leurs demandes de crédits (AE et CP). Afin de faciliter le suivi des besoins, un dossier doit être déposé pour chaque collectivité qui percevra une subvention au titre du fonds violences urbaines.

Seules les opérations pour lesquelles toutes les pièces listées en annexe 1 de l'instruction ministérielle ont été transmises par la collectivité bénéficiaire au préfet pourront faire l'objet d'une délégation de crédits. Ces pièces sont à conserver à votre niveau en cas de contrôle.

****Un courrier signé du préfet doit être joint à votre demande**.** Ce courrier adressé à la directrice générale des collectivités locales doit préciser le montant de la subvention et de l'avance envisagés, ainsi que la nature des opérations subventionnées, l'échéancier de réalisation, leur coût HT, le montant de l'assiette éligible, le montant de l'indemnité d'assurance, le taux de réfaction appliqué et le taux de subvention retenu.

Préfet demandeur

1. Informations sur la collectivité bénéficiaire

Un dossier complet doit être déposé sur cette démarche simplifiée ****pour chaque collectivité bénéficiaire du fonds****.

Numéro SIRET

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Catégorie de demandeur

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Commune

EPCI

Conseil départemental

Conseil régional

Syndicat mixte

Nom du demandeur

2. Liste des opérations subventionnées

* Précisez ci-dessous la liste des opérations dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la collectivité bénéficiaire.

* Les opérations de même nature peuvent le cas échéant être globalisées (exemple : opérations de rénovation de voirie).

* Les pièces justificatives ne sont pas demandées mais doivent être conservées pour pouvoir être présentées en cas de contrôle.

Opérations

Intitulé de l'opération

Indiquez en quelques mots l'objet de l'opération.

Fonds violences urbaines - demandes de crédits à la DGCL

Les pièces listées en annexe 1 de l'instruction ont toutes été fournies par la collectivité

Seules les opérations pour lesquelles toutes les pièces ont été fournies par la collectivité peuvent faire l'objet d'une demande de crédits à la DGCL.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Montant total des dépenses HT (en euros)

Montant total des dépenses éligibles (en euros)

Ce montant correspond au montant total des dépenses HT à l'exclusion des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'extension et d'amélioration.

Montant retenu au titre de l'abattement pour vétusté (en euros)

La collectivité était-elle assurée à la date du sinistre ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Montant total des indemnités d'assurances (en euros)

Montant total de l'assiette éligible (en euros)

Taux de subvention (en %)

Indiquez un chiffre entre 0 et 100

Montant de la subvention applicable à l'opération (en euros)

Intitulé de l'opération

Indiquez en quelques mots l'objet de l'opération.

Les pièces listées en annexe 1 de l'instruction ont toutes été fournies par la collectivité

Seules les opérations pour lesquelles toutes les pièces ont été fournies par la collectivité peuvent faire l'objet d'une demande de crédits à la DGCL.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Fonds violences urbaines - demandes de crédits à la DGCL

Montant total des dépenses HT (en euros)

Montant total des dépenses éligibles (en euros)

Ce montant correspond au montant total des dépenses HT à l'exclusion des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'extension et d'amélioration.

Montant retenu au titre de l'abattement pour vétusté (en euros)

La collectivité était-elle assurée à la date du sinistre ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Montant total des indemnités d'assurances (en euros)

Montant total de l'assiette éligible (en euros)

Taux de subvention (en %)

Indiquez un chiffre entre 0 et 100

Montant de la subvention applicable à l'opération (en euros)

Intitulé de l'opération

Indiquez en quelques mots l'objet de l'opération.

Les pièces listées en annexe 1 de l'instruction ont toutes été fournies par la collectivité

Seules les opérations pour lesquelles toutes les pièces ont été fournies par la collectivité peuvent faire l'objet d'une demande de crédits à la DGCL.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Montant total des dépenses HT (en euros)

Montant total des dépenses éligibles (en euros)

Ce montant correspond au montant total des dépenses HT à l'exclusion des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'extension et d'amélioration.

Fonds violences urbaines - demandes de crédits à la DGCL
Montant retenu au titre de l'abattement pour vétusté (en euros)

La collectivité était-elle assurée à la date du sinistre ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Montant total des indemnités d'assurances (en euros)

Montant total de l'assiette éligible (en euros)

Taux de subvention (en %)

Indiquez un chiffre entre 0 et 100

Montant de la subvention applicable à l'opération (en euros)

4 . Demande de délégation de crédits pour la collectivité bénéficiaire

****Un courrier signé du préfet doit être joint à la demande**.** Ce courrier adressé à la directrice générale des collectivités locales doit préciser le montant de la subvention et des avances envisagées ainsi que la nature des opérations subventionnées, l'échéancier de réalisation, leur coût HT, le montant de l'assiette éligible, le montant de l'indemnité d'assurance, le taux de réfaction appliqué et le taux de subvention retenu.

****Les AE et CP vous seront délégués une fois le dossier validé par la DGCL.****

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Courrier de demande signé par le préfet

Montant total de la subvention envisagée pour la collectivité (en euros)

Une avance sera-t-elle versée à la collectivité dès l'attribution des AE ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Montant de l'avance à verser (en euros)

Pour les demandes de CP suivantes, merci d'adresser votre demande par mail à fonds-violences-urbaines@dgcl.gouv.fr

3. Informations complémentaires

Utilisez les champs ci-dessous pour ajouter, si nécessaire, des pièces justificatives additionnelles et des commentaires.

Fonds violences urbaines - demandes de crédits à la DGCL

Pièces justificatives complémentaires

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif

Commentaire libre